



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 17 JANVIER 2025
--

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN, CARRETERO, CHAIX, CHIKLI, CIOTTI, CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI, DUQUESNE, FERRAND, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON, GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD, LOMBARDO, LUCIANO, Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, OUAKNINE (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM à partir du rapport n°1), PAGANIN, M. PANCIATICI, Mmes PAPY, RAMOS-MAZZUCCO, M. ROSSI, Mme SATTONNET, MM. SOUSSI, VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : Mme BENASSAYAG (pouvoir à M. ROSSI), M. CESARI (pouvoir à Mme BINEAU), Mmes FRISON-ROCHE (pouvoir à M. GINESY), M. SEGURA (pouvoir à Mme MIGLIORE), Mmes SERGI (pouvoir à M. VEROLA) et THOMEL.

L'an deux mille vingt-cinq le 17 janvier, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 41, sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président. - Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence.

Nous pouvons commencer notre séance, et je demande à M. PANCIATICI de procéder à l'appel des membres présents.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie.

Le quorum est largement atteint.

Je vous demanderai en premier lieu l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2024. Vous en avez eu communication et il n'y a pas eu d'observation.

Avez-vous des remarques en séance ?

M. CARRETERO.

M. CARRETERO. - M. le Président, je voudrais intervenir en ouverture de séance sur l'organisation de notre groupe politique.

M. le Président : Ce n'est peut-être pas le moment. Je vous redonnerai la parole un peu plus tard : nous allons rendre d'abord quelques hommages.

Je vous propose, dans un premier temps, d'approuver le procès-verbal de notre dernière assemblée.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2024, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

En ouverture de cette séance, je voudrais avoir une pensée pour notre Directrice des Finances, Diane GIRARD, décédée brutalement le 7 janvier. Nous lui avons rendu un hommage appuyé mercredi matin. Elle siégeait, lors de nos séances, à la droite de Christophe PICARD. Aujourd'hui, elle n'est plus là. C'est une immense tristesse pour nous tous. Sa disparition a profondément affecté nombre de ses collègues et les agents de son service qui lui vouaient une profonde affection. Diane était unanimement appréciée pour sa gentillesse et sa bienveillance, ainsi que pour ses grandes qualités professionnelles. Elle laisse un grand vide au sein de notre collectivité. Ce fut un traumatisme violent pour ses collègues et encore plus dans sa famille. Nous partageons bien évidemment la douleur de son époux, Stéphane GOMEZ, Directeur des Achats et de la logistique dans notre Département, et de ses deux filles, bien trop jeunes pour une si cruelle disparition. Nous n'oublierons pas son engagement sans faille et sa grande compétence, ainsi que toute l'humanité qu'elle diffusait autour d'elle. Elle était entrée dans cette maison il y a plus de 24 ans. Le Président Eric CIOTTI l'avait nommée Directrice en 2014. C'est aujourd'hui un moment cruel que de ne plus l'avoir avec nous.

En sa mémoire, je vous invite à respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Diane GIRARD.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, notre ordre du jour est le même que celui que nous aurions dû avoir sur la séance du mois de décembre. J'avais décidé de ce report, en lien avec les incertitudes du projet de loi de finances, au travers duquel le gouvernement prévoyait de prélever pas moins de 37 M€ sur notre budget, une goutte d'eau parmi les 3,3 Mrd€ de déficit abyssal de l'Etat. Comme le relate la presse locale, avec un brin de malice, aujourd'hui, nous n'en savons pas plus. D'accord. Mais nous aurons au moins tenté d'avoir quelques informations supplémentaires. Chaque nouvelle année devrait être une nouvelle page blanche à écrire, un horizon de promesses et de possibles. Ce n'est malheureusement plus le cas tant, ces dernières années, l'avenir de la France, de l'Europe et du monde s'est chargé de lourds nuages.

Mais, comme le pire n'est jamais certain, je veux maintenir la tradition et, dans ce contexte, comme le veut l'usage, je vous souhaite une bonne et heureuse année, pleine d'espérance pour la France et pour notre collectivité.

C'est aussi dans ce contexte que je vous souhaite, cette fois à titre individuel et personnel, bonheur, santé, joie et épanouissement en famille, et une année riche de ces moments précieux qui illuminent votre vie. Puisse-t-elle être riche de partages, de rencontres et de bonheurs simples qui réchauffent le cœur.

Mes vœux s'adressent également à nos agents qui sont totalement investis pour porter, avec énergie et professionnalisme, les multiples missions de notre Département.

Enfin, à titre collectif et pour notre Conseil départemental des Alpes-Maritimes, je souhaite que 2025 soit une année de réussites, de réalisations, de sérénité, guidée toujours par le patriotisme départemental, la concorde et le rassemblement, au bénéfice des Maralpins.

J'ai également une pensée pour nos compatriotes de Mayotte, effroyablement frappés par le cyclone Chido et par les pluies torrentielles qui viennent de s'abattre sur ce territoire. Nous avons hier reçu une délégation de pompiers qui nous racontaient les premières interventions dramatiques et émouvantes. En dépit du contexte budgétaire contraint qui est le nôtre, je vous proposerai tout à l'heure de voter une enveloppe de solidarité de 100 000 € pour acheminer du matériel scolaire aux écoliers de Mayotte et aider nos collègues de ce département.

Comme je le disais en introduction, les nuages lourds sont nombreux en ce début d'année 2025, tant sur le plan international que sur le plan national. Les conflits armés sont légion : le conflit russo-ukrainien, le conflit israélo-palestinien, mais aussi au Liban, en Syrie, ou encore au Sahel où ces conflits durent depuis plus de 20 ans.

La carte géopolitique mondiale se redessine autour de certains pouvoirs, avec le retour de Donald TRUMP aux Etats-Unis, un « TRUMP 2.0 », guidé par un stratège, Elon MUSK, avec des incidences sur l'Asie et un abandon du lien historique avec l'Europe. Elle se redessine également en Afrique, où l'emprise de la Chine et de la Russie est de plus en plus forte. Elle se redessine aussi dans certains pays émergents, avec le club des BRICS - Brésil, Russie, Inde et Chine - qui grossit de plus en plus pour peser sur la scène internationale.

Dans ce contexte, notre nation devrait être forte et unie pour affronter le monde. Or nous sommes plus que jamais divisés et fragilisés. La France se cherche. Elle est déboussolée, incapable de fournir l'effort nécessaire à son redressement. La France est abîmée pour aborder 2025. Elle qui fut un gendarme bienveillant dans le monde, est aujourd'hui un pays anxieux du

déclassement social, du déclin économique et du dérèglement écologique. Elle est aussi un pays anxieux d'une situation politique sans issue et d'une situation budgétaire explosive qui lève le voile sur sept années de dérives et du « quoi qu'il en coûte », avec 1 000 Mrd€ de dette supplémentaire en sept ans. Nous payons l'addition de ce « quoi qu'il en coûte » de façon très lourde. Au mois de juin dernier, Bruno LE MAIRE affirmait : « *Si aujourd'hui notre dette est élevée, c'est parce que j'ai sauvé l'économie française.* » Cette phrase me laisse pantois et me trotte dans la tête : elle démontre la déconnexion totale entre les choix politiques engagés et la réalité sur le terrain. Selon l'ancien ministre, notre économie serait sauvée, alors que tous les organismes économiques tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme. La Banque de France, dans son rapport de conjoncture macroéconomique du 16 décembre, nous livre quelques chiffres que je vous donne à mon tour : déficit public à plus de 5,5 % pour 2025, avec pour conséquence la dégradation du taux d'emprunt de la Banque de France, nourrissant la machine infernale de la charge de la dette pour les générations futures ; retournement du marché de l'emploi, avec près de 8 % de chômage attendu en 2025 ; défaillances d'entreprises, notamment les PME de plus de 50 salariés en première ligne, avec 47 % de faillites en 2024 et la perte de 52 000 emplois. Dans l'urgence, le gouvernement BARNIER ne pouvait pas trouver les bons moyens pour dénouer une situation budgétaire insoluble. Qu'en sera-t-il du gouvernement BAYROU ? Il a évité hier un premier écueil. Jusqu'où cela ira-t-il ? Comment le gouvernement pourra-t-il légitimement s'en sortir quand il s'appuie sur un président de la République qui a 21 % de satisfaction et qui nous a mis dans un chaos politique sans précédent, avec un Premier ministre qui, à peine nommé, a 20 % de notoriété – c'est du jamais vu dans la cinquième République – et qui n'a aucune majorité à l'Assemblée nationale ?

Quel que soit le gouvernement, notre Conseil départemental des Alpes-Maritimes n'a plus la capacité à absorber de nouvelles ponctions. 10 Mrd€ pour les collectivités locales, dont 37 M€ pour notre Conseil départemental : voilà ce que prévoyait le premier plan de loi de finances. Près de 30 présidents de Départements assurent aujourd'hui ne plus pouvoir boucler leur budget et être quasiment en dépôt de bilan. L'Etat en faillite organise chaque jour un peu plus le pillage en règle des territoires et, dans les Alpes-Maritimes, nous n'échappons pas à cette règle. L'Etat devrait, avec ses moyens financiers, être le garant de l'équité territoriale. Mais c'est aujourd'hui l'inverse qui se produit. Ce sont les collectivités locales qui sont pillées par l'Etat pour financer son train de vie, incapable de se réformer lui-même.

Pour notre collectivité, les décisions successives, prises de manière autoritaire et unilatérale par l'Etat, nous coûtent 270 M€. Pour les compétences transférées au Département et non intégralement compensées, la facture est de 150 M€. Je me souviens d'Eric CIOTTI qui ne cessait de dénoncer ce fait que nous continuons de subir. L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) représente pour nous 70 M€ ; la Prime compensatoire de handicap (PCH) : 49 M€ ; le Revenu de solidarité active (RSA) : 22 M€. Jamais nous n'avons décidé de ces dépenses.

Ce sont aussi 120 M€ sur les DMTO, au titre d'une solidarité horizontale, ponctionnés pour apporter une solidarité aux Départements les plus pauvres. Je ne dis pas qu'il ne faut pas être solidaire, mais, à ce niveau-là, ce n'est plus de la solidarité, c'est du pillage.

Nous sommes donc dans une situation où il est temps de dire la vérité aux citoyens des Alpes-Maritimes, car ces 270 M€, qui nous manquent et manquent aux Maralpains, nous permettraient de faire des choix forts pour accélérer la rénovation de nos collèges, de nos EHPAD, pour améliorer le niveau des aides sociales, pour accélérer le déploiement de nos plans de transition énergétique. 270 M€ sur 1 400 M€, c'est près de 20 % de notre budget. Ce n'est plus de la solidarité, c'est un hold-up qui se produit chaque année.

Mes chers collègues, voilà dans quel contexte nous tenons notre débat d'orientations budgétaires. Indépendamment de toute nouvelle décision du gouvernement qui pourrait peser sur notre budget 2025, l'exercice sera déjà délicat pour nous. La tendance baissière des droits de mutation s'est amorcée en 2023, avant de s'accroître en 2024. Nous l'avions malheureusement prévue et anticipée. Notre décision modificative du mois d'octobre prévoyait ainsi 480 M€ de droits de mutation à titre onéreux. A l'époque, avions-nous, avec la majorité, été insincères ? Non. Nous étions même un peu pessimistes, puisqu'heureusement, fin décembre 2024, les droits de mutation ont légèrement augmenté pour se situer au-dessus de 490 M€, n'en déplaise à tous ceux qui voulaient nous taxer d'insincérité. Cette légère amélioration, perçue sur les deux derniers mois de l'année, nous projette sur un atterrissage à venir, pour 2025, à 530 M€. Mais cela ne sera pas suffisant malgré tout pour garantir notre budget sans mettre en œuvre une stratégie financière maîtrisée. Nous devons assumer une explosion des dépenses sociales, qui représentent 63 % de nos dépenses de fonctionnement. Nous devons continuer à jouer ce rôle important d'amortisseur social, d'aménageur du territoire et de dynamiseur de la ruralité, tout en étant amputés d'une partie de nos recettes. Nous arrivons au bout d'un système qui n'autorise plus l'Etat à nous malmenier. Notre dotation globale de fonctionnement s'élevait à 130 M€ en 2013 et elle culminera en 2025 à 36 M€. Sans commentaire... Depuis toutes ces années, nous payons l'addition d'une charge non compensée par l'Etat.

La situation nous oblige donc à faire des choix forts pour 2025. Trois options s'offraient à moi pour ce débat d'orientations budgétaires :

Baisser le niveau d'investissement : ce n'est pas mon choix : cette voie serait funeste pour l'économie locale et pour l'emploi. Je vous propose donc 230 M€ d'investissement pour 2025 ce qui, hors tempête Alex, est le même niveau qu'en 2023 et 2024, respectivement à 235 M€ et 234 M€. Nous sommes donc sur un maintien du niveau d'investissement, et je ne vous propose pas de le baisser.

Une autre option aurait été de vous proposer de l'emprunt, après trois années consécutives de désendettement post-Alex, et d'augmenter le stock de dettes. Mais notre politique a toujours été de nous désendetter et, dans la situation qui est la nôtre et qui n'est pas une situation dramatique, nous n'allons pas remonter à nouveau la dette. Je ne vous propose pas de réemprunter.

La troisième voie, qui est celle que je vous propose de suivre, est de bon sens et vise à diminuer la dépense publique : contrairement à ce que fait l'Etat, je vous invite tout simplement à ce que nous ne dépensions pas plus d'argent que ce que nous avons en caisse. C'est simple et c'est du bon sens. Je vous propose donc une diminution de nos dépenses de fonctionnement de 15 M€, soit 1,065 Mrd€ contre 1,08 Mrd€ en 2024. Cela implique des efforts conséquents partout, en dehors de nos compétences obligatoires.

Les politiques sociales, qui sont notre cœur de métier aujourd'hui, ne peuvent pas être concernées. Elles sont donc sanctuarisées. Je parle du RSA, de la PCH et de l'APA. Fidèles à nos engagements et aux efforts que nous avons faits depuis 2017, nous augmenterons le point GIR pour la quatrième fois consécutive, pour atteindre 7,1 en 2025, soit 25 % d'augmentation du point GIR en 7 ans.

Les crédits dédiés aux collectivités seront également sanctuarisés pour ne pas pénaliser les territoires.

Nous allons donc être extrêmement vigilants et réduire la voilure sur les dépenses improductives. Des travaux d'entretien ou de maintenance, il ne faudra pas s'en étonner, seront décalés dans le temps.

Les subventions de fonctionnement doivent être repensées à la lueur de l'impact économique et social.

Après avoir bénéficié de beaucoup d'oxygène depuis 2018 pour faire face aux nouvelles politiques que nous avons engagées et à nos nouveaux enjeux en passant de 3 900 agents en 2018 à 4 300 agents en 2024, nous stabiliserons cette masse salariale.

En dépit des aléas économiques et des incertitudes politiques, nous gardons donc un cap clair : maîtriser nos dépenses et continuer à protéger et à investir, dans la mesure de nos moyens. Nous construisons ensemble, pour les Alpes-Maritimes de demain et pour les générations de demain. Ce début d'année marquera aussi l'inauguration des travaux d'infrastructures routières dans la Roya, où 6 ponts ont été livrés à la suite de la tempête Alex, bouclant ainsi 100 % de la reconstruction et ce, de façon résiliente.

Je souhaite également vous informer de quelques grands chantiers :

Sur le plan éducatif, 2025 verra le démarrage des travaux du nouveau collège de Levens et la finalisation des études pour ceux de Gattières, Drap, Nice et la Plaine du Var.

Nous aurons aussi l'ouverture de deux nouvelles antennes de la Maison départementale de l'autonomie à Cannes et Menton.

Pour lutter contre les déserts médicaux, nous poursuivrons le déploiement du guichet unique : c'est là aussi une action forte qui permet de rationaliser nos dépenses et être plus efficaces et impactants sur le terrain. Le réseau Santé 06 favorisera également l'installation des médecins en zones sous dotées.

Enfin, certains observateurs étaient dubitatifs, lorsqu'en 2018, je vous proposais deux politiques : le GREEN Deal et le SMART Deal. J'ai plaisir à le répéter à chaque fois car, avec David LISNARD et Jérôme VIAUD, nous sommes très mobilisés sur ces sujets. Ces deux piliers continuent à irriguer l'ensemble de nos politiques publiques pour relever en transversalité des défis environnementaux et technologiques. Avec David KONOPNICKI, nous avons sur ce sujet aussi, un engagement fort, au travers du SMART Deal, et nous avons pris le bon virage pour construire les Alpes-Maritimes pour les générations de demain. Les observatoires européens de Copernicus annoncent que les objectifs de l'Accord de Paris, qui étaient de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius à l'horizon 2050, ont déjà été dépassés en 2023 et 2024, les deux années les plus chaudes de l'ère industrielle. Chaque semaine, nous sommes rappelés à l'urgence de cette réalité. La tempête Alex en 2020, les récentes inondations de Valence, l'ouragan à Mayotte, les feux à Los Angeles, tout cela nous montre que le dérèglement climatique est une réalité derrière laquelle on ne peut pas se cacher.

Ces derniers mois, notre territoire n'a pas été épargné non plus par les pluies violentes, sans qu'elles prennent, fort heureusement, un caractère un peu moins dévastateur. J'y vois là le travail que nous avons pu faire avec le SMIAGE, ce syndicat mixte de dimension départementale, que nous avons voulu et qui n'existe nulle part ailleurs en France, pour investir et sécuriser nos cours d'eau. C'est aussi dans cet esprit que s'est tenu en fin d'année à l'IMREDD le Forum de la Chaire sur l'Eau. Nous avons alerté en juin 2022 sur la nécessité, avec l'Université Côte d'Azur et le monde économique, de nous saisir de la problématique de l'eau. Cette chaire a été créée à notre demande par l'Université Côte d'Azur pour prendre à bras-le-corps la question essentielle de la ressource en eau. Elle validera un premier programme scientifique cette année.

C'est dans le même esprit, mes chers collègues, que nous avons pris un engagement collectif que j'ai lancé début novembre avec vous : le pacte nature Lucia, que vous trouverez sur table : c'est un pacte qui coûte peu cher, puisque c'est un engagement individuel, mais qui peut avoir des effets importants sur la biodiversité, donc une politique publique quasi gratuite, mais qui peut être très efficace pour la biodiversité. Merci à celles et ceux qui s'y sont déjà engagés, et merci à ceux qui rejoindront ce pacte. Il suffit de vous y connecter pour qu'ensemble nous puissions nous engager en faveur de l'environnement.

En 2025, notre ambition environnementale ne faiblira pas pour protéger et valoriser notre cadre de vie, avec notamment nos 21 parcs départementaux, ou encore nos sentiers de randonnée qui représentent 6 500 km d'itinéraires balisés.

En juin 2025, sera aussi lancée une ambition forte avec la Maison départementale de l'observation et de l'environnement à Valberg. L'objectif est de développer les connaissances, de faire rêver, de donner confiance à notre jeunesse et de donner un sens à la vie sur terre. C'est un enjeu que porte cette maison, construite au cœur du Parc national du Mercantour, sur la Réserve internationale de Ciel Etoilé, que nous portons haut et fort, tout comme la Réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis et la Médiathèque départementale entièrement repensée avec la création d'un dôme immersif de 12 mètres de diamètre, un équipement innovant et unique en France : ce dôme permettra de découvrir l'astronomie, de visionner des films à 360 degrés et de développer des spectacles d'art numérique, combinant le réel et le virtuel.

Toujours au cœur du GREEN Deal, l'agriculture, qui nous est chère, souffre aujourd'hui. Nos agriculteurs souffrent toujours autant de la politique nationale, et nous continuerons de les aider. En association étroite avec la Chambre d'agriculture et son Président Michel DESSUS, nous menons depuis 2004 une politique volontariste sur ce sujet, avec un programme fort autour de l'aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations agricoles. Nous continuerons ce travail. Plus de 134 dossiers d'investissement en 2024 pour les exploitations maralpines ont soutenu les agriculteurs, soit deux fois plus que la moyenne ces cinq dernières années. Cet engagement est vital pour permettre à nos agriculteurs de faire face à nos évolutions sociétales, économiques et climatiques.

Nous devenons nous-mêmes producteurs, au travers de notre Projet alimentaire territorial. Là aussi, c'est un engagement fort que nous avons porté. Nous avons acquis ces dernières années près de 11 hectares de friches agricoles sur les communes de Châteauneuf-de-Grasse, Gattières et La Roquette-sur-Var : ces terres laissées à l'abandon vont désormais retrouver leur vocation

agricole et nourrir notre population, notamment nos collégiens, avec des produits locaux et de qualité. Je veux dire à Madame PAGANIN combien je la remercie de suivre avec beaucoup d'attention l'ensemble de ces dossiers. Si l'année 2024 a été riche en réalisations pour le monde agricole, l'année 2025 s'annonce donc également très prometteuse.

Enfin, nous souhaitons bien-sûr être un acteur majeur de la troisième conférence des Nations unies sur les océans en juin 2025. J'ai eu un échange de courriers avec le président de la Métropole et maire de Nice, et j'ai également eu des contacts avec Olivier POIVRE D'ARVOR, qui représentera la France à cette conférence, pour leur dire que nos lieux d'accueil et nos politiques départementales en faveur de la mer nous portaient à être un partenaire très proche de ce congrès international.

Concernant le SMART Deal, l'intelligence artificielle nous fait peur ou nous fait rêver mais, dans tous les cas de figure, je suis heureux que nous ayons choisi cette voie en 2018. Je vous propose de poursuivre cette transformation et cette révolution pour faire en sorte que nos rêves deviennent des réalités, mais des réalités apaisées. Nous nous y sommes engagés en 2017, lorsque je vous avais présenté pour la première fois mon ambition. Il n'était alors pas encore question à l'époque de ChatGPT ou de Copilot, dont je vous invite à faire rapidement des formations. Vous m'avez suivi dans cette vision ambitieuse, et je veux vous dire aujourd'hui que nous avons vu juste.

Avec la Maison de l'intelligence artificielle, 100 000 personnes ont été sensibilisées à l'intelligence artificielle. Nous allons demain nous intégrer dans le Pôle Alpha, qui est le pôle innovation de Sophia Antipolis, voulu par Jean LEONETTI. Tout cela démontre combien notre ambition est marquée pour accompagner cette dynamique de nos territoires.

Le World AI Cannes Festival, cher David LISNARD, a également reçu un vrai succès, avec 1 M€ rapporté à l'économie azurienne. Ses 4 éditions ont été couronnées de succès et amènent le président des départements de France à tenir sa commission numérique dans les Alpes-Maritimes, où se concentrent toutes les ressources de l'intelligence artificielle.

En complément, avec Marco LANDI, nous souhaitons lancer l'AI Film Festival, c'est-à-dire un nouveau festival du court-métrage, présidé par le légendaire Claude LELOUCH. Ce festival, qui sera une première mondiale, réunira un prestigieux jury comprenant notamment Alexia LAROCHE-JOUBERT, grande productrice et figure incontournable des médias, et Julie GAYET, actrice et productrice engagée. Bien plus qu'un simple évènement, il s'agira d'un levier pour faire naître un nouvel écosystème économique.

Nous rêvons également de créer une école et des laboratoires créatifs dans notre département, pour que les Alpes-Maritimes deviennent un carrefour incontournable de la création artistique et technologique.

Par ailleurs, nous franchirons un cap qui nous amènera à développer la protection numérique, pour faire en sorte que les problèmes de sécurité, que nous avons tous en mémoire, ne se reproduisent pas. Nous développerons pour cela un futur Data Center au SICTIAM, en collaboration avec le SDIS et le SMIAGE, afin d'en faire, dans notre département, un pilier de notre souveraineté numérique. Ce cloud souverain assurera une gestion moderne, sécurisée et efficace de nos données, ce qui est essentiel pour relever les défis de demain. Cela nous permettra aussi de proposer aux communes de les accompagner face aux enjeux de cybersécurité, dans le cadre de notre politique Solidarité territoriale. C'est un sujet qui intéresse

bien évidemment le président des maires de France, mais aussi le président des maires du département des Alpes-Maritimes, Jérôme VIAUD, qui présentera, à Grasse en octobre 2025, le dispositif que nous pourrions apporter à l'ensemble de nos maires.

En conclusion, puisque j'ai le sentiment d'avoir déjà été un peu long, 2025 est pour moi une invitation que je vous fais, à imaginer ensemble les Alpes-Maritimes comme une terre où l'innovation est au service de l'humain et l'environnement, le lieu où le SMART Deal rejoint le GREEN Deal.

Pour 2025, je vous invite à une année d'engagements pour les Alpes-Maritimes autour de 3 totems : un niveau d'investissement hors Alex à 230 M€ ; un engagement zéro endettement pour le Département ; un effort conséquent de réduire les dépenses de fonctionnement et la dépense publique.

A l'heure où la France a perdu son cap, le Département doit rester un repère. C'est la bonne échelle du concret, celle où se prennent les bonnes décisions pour le quotidien des citoyens, pour les services publics de proximité, pour l'aménagement du territoire, pour l'aide sociale, pour le sport, pour la culture, pour la transition écologique, pour la prévention des risques. Cette échelle tient bon, elle est bien arrimée au patriotisme départemental, cher à mon cœur.

Je reste convaincu que vous aurez tous la boussole en main pour garder le cap et la ligne.

Je vous remercie.

M. CARRETERO.

M. CARRETERO. - Je vous remercie M. le Président.

Je voudrais intervenir sur l'organisation de notre groupe politique, parce qu'il est évident que nous ne pouvons plus faire semblant de rien et continuer à siéger dans le même groupe que le président de la commission des Finances et ses soutiens. En effet, le contexte qui vous avait conduit à privilégier le statu quo en octobre dernier a encore évolué très défavorablement ces dernières semaines.

Je rappelle qu'Eric CIOTTI, Christelle D'INTORNI et Bernard CHAIX ont voté la motion de censure contre le gouvernement de Michel BARNIER et de notre courageux ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU, tous deux issus de notre famille politique et qu'ils soutenaient, lorsqu'ils étaient chez les Républicains.

Je rappelle aussi qu'hier, Eric CIOTTI a participé à la cérémonie d'hommage à Jean-Marie LE PEN. Il a ainsi encore plus tourné le dos aux valeurs défendues par notre parti qui s'est toujours opposé au Front National et aux outrances de son fondateur.

Je rappelle enfin qu'Eric CIOTTI et les membres de son groupe critiquent et attaquent régulièrement les députés de la droite républicaine à l'Assemblée nationale, y compris ceux qui siègent dans notre assemblée.

On ne peut pas ignorer ces réalités, M. le Président. Ce n'est pas une remise en cause de votre travail, ni de celui que nous accomplissons sous votre autorité au service de notre département et dont nous sommes fiers, mais c'est une question de valeurs qui séparent désormais profondément les Républicains et Eric CIOTTI.

Dès lors, que comptez-vous faire ? Quelle décision allez-vous prendre face à l'impossibilité de continuer à appartenir au même groupe que des élus dont nous ne partageons plus les valeurs ?

Si vous n'avez pas l'intention de gérer ce problème, je prendrai alors mes responsabilités et j'en tirerai toutes les conséquences.
Je vous remercie.

M. le Président. - Cher collègue, je pense qu'il s'agit, dans votre intervention, d'une question qui concerne plus la vie du groupe. Nous en débattons au niveau du groupe, et mon avis dépendra du débat que nous aurons au sein de ce groupe de la majorité départementale. Ce débat n'a pas lieu d'être tenu dans l'hémicycle aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir posé cette question, nous la mettrons à l'ordre du jour de notre groupe, lorsque nous nous réunirons.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - M. le Président, mes chers collègues, avec M. PANCIATICI, je vous présente tous nos vœux pour cette année, ainsi qu'à vos familles et à vos proches. C'est de plus en plus important, puisque le monde autour de nous ne va pas très bien. Je les adresse également aux agents, à tous ceux qui travaillent pour le Département et à nos concitoyens qui travaillent aussi avec force. Je nous souhaite à tous une année consacrée à nos missions et à nos concitoyens, de manière à continuer de remplir notre fonction, qui est passionnante.

L'année 2025 débute dans le flou financier : au niveau de l'Etat, qui n'a toujours pas de budget, et au niveau des Départements et autres collectivités, qui attendent de connaître les « éventuelles » mesures de restriction. Bonne nouvelle cette semaine, si elle se confirme, le chef actuel du gouvernement a annoncé mardi que l'effort d'économie demandé aux collectivités serait réduit, passant de 5 à 2 Mrd€. Encore faut-il que le budget soit voté, mais c'est un début de bonne nouvelle.

Aujourd'hui, vous nous présentez vos orientations budgétaires 2025 et les choix politiques qui doivent nous éclairer pour construire le prochain budget.

En matière de fonctionnement, les recettes devraient avoisiner 1,45 Mrd€, soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2024. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) de l'an dernier prévoyait une baisse semblable.

La reprise annoncée des droits de mutation en 2025 se traduit par une inscription de 530 M€, soit 50 M€ au-dessus du réalisé 2024, mais 60 M€ en-dessous du budget primitif 2024. Nous avons appris hier, en commission des Finances, que finalement le montant des DMTO serait supérieur de 11 M€, ce qui nous amènerait pour 2024 à 491 M€. C'est une bonne nouvelle, et une bonne surprise n'est pas à exclure dans ce domaine pour l'année prochaine, mais la vraie différence avec cette année, c'est qu'en cas de problème, le Département ne pourra plus compter sur une réserve financière pouvant être mobilisée. Cependant, nous savons que nous restons un Département riche, grâce à ces DMTO.

Les recettes de TVA sont, si j'ai bien compris, prévues à hauteur de l'encaissé 2024, soit 370 M€. Etant donné que, comme les autres collectivités, nous n'avons plus de levier fiscal direct, nous sommes totalement tributaires des droits de mutation et des recettes de TVA, qui sont aléatoires.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 1,271Mrd€. Elles seraient en baisse de près de 2 % par rapport aux inscriptions du budget primitif 2024. Nous attendrons les précisions du futur budget.

Pour le reste, même en cherchant bien, nous n'avons pas trouvé de projections sur la globalité des dépenses sociales, sauf pour le RSA, où elles sont très précises et très à la baisse. Nous avons donc peu de données, contrairement aux années précédentes. Il s'agit pourtant de la première mission du Département et les défis sociaux ne manquent pas, comme l'augmentation de la pauvreté et le vieillissement de la population.

Selon vos projections, la capacité d'autofinancement brute du Département baisserait de 20 % et la capacité nette serait de 89 M€, ce qui serait correct au regard de ce qui se passe dans d'autres départements.

En matière d'investissement, les recettes, avec une prévision à hauteur de 141 M€, marquent une baisse de 24 M€, soit 15 % de moins qu'en 2024.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, devraient s'élever à 230 M€, selon le rapport. C'est peut-être dans ce chapitre que nous pourrions imaginer des économies, par exemple vis-à-vis de l'achat de la Villa Mozart ou de l'abbaye de Roseland. Nous faisons des achats de patrimoine quand même importants qui vont engendrer des frais d'entretien, de rénovation, de fonctionnement. Pour moi, il y aurait là une source de baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'emprunt d'équilibre, s'il y en a un, s'élèverait à 89 M€ et le remboursement du capital à 90 M€, ce qui aboutirait à un désendettement d'1 M€. Nous avons 815 M€ d'encours de dette au 31 décembre 2024. 1 M€, c'est déjà ça.

Pour conclure, les informations financières contenues dans le ROB ne nous apportent pas suffisamment d'éléments pour éclairer vraiment le débat, notamment dans le domaine social qui est, je le rappelle, la plus importante mission du Département.

Le rôle d'un débat d'orientations budgétaires est de décliner des orientations, des choix et des priorités.

Et justement, en matière de priorités et d'urgences, il me semble que, dans les rapports, vous avez quelque peu perdu de vue le dérèglement climatique qui pourtant se fait bien sentir. Vous l'avez rappelé dans votre discours, et j'ai été heureuse de l'entendre, puisque c'est pour nous l'une des inquiétudes les plus profondes : l'année 2024 est déclarée la plus chaude jamais enregistrée, et les catastrophes météorologiques se multiplient. Le contexte géopolitique, plus que jamais tendu, a relégué semble-t-il le climat au second plan, après les guerres, l'austérité, les conflits commerciaux, les instabilités politiques mondiales, etc. L'urgence climatique ne cesse pourtant de s'aggraver, alors que se multiplient les catastrophes : le cyclone Chido qui a dévasté Mayotte, les incendies de Californie, les inondations en Espagne, dans le centre de l'Europe, en France, etc. Nous ne sommes donc pas du tout sortis de ce problème, bien au contraire. *Nice Matin* publiait d'ailleurs ce matin un article sur la Méditerranée, et vous l'avez sûrement lu. L'année 2024, a dépassé pour la première fois le seuil de 1,5 degré de réchauffement. L'urgence est donc d'augmenter et d'accélérer les efforts, et surtout pas de les réduire.

Nous concernant, au niveau départemental, quels sont les enjeux et que pouvons-nous faire ? C'est une question primordiale qui touche tous les domaines. Vous avez créé une mission transversale, le GREEN Deal, que nous soutenons depuis toujours et à laquelle nous sommes extrêmement favorables, mais, comment pouvons-nous agir au niveau du département ? L'énergie, l'eau, l'alimentation, l'agriculture, les mobilités sont les grands domaines d'une politique environnementale qui nous concernent et qui sont transversaux. Mais ce n'est pas qu'un problème environnemental, puisque nous sommes en face d'un problème de sécurité des habitants : sécurité sanitaire, avec la pollution de l'air et de l'eau ; sécurité alimentaire, par notre très faible autonomie alimentaire ; sécurité énergétique.

En ce qui concerne l'énergie, le Département a mis en place un plan Energie, visant à la fois à produire et à économiser de l'énergie. Le débat d'orientations budgétaires doit fixer les grandes lignes dans ce domaine. Cependant, en commission permanente, vous allez nous proposer de supprimer l'aide aux particuliers pour l'installation de panneaux photovoltaïques dès le 1^{er} mars prochain. Nous ne comprenons pas cette décision qui n'a pas été évoquée dans les commissions précédentes. Cette aide aux particuliers nous paraît au contraire des plus efficaces, puisqu'elle autonomise chacun. Nous sommes aussi très favorables à l'encouragement des entreprises à couvrir leur toiture de panneaux photovoltaïques, ainsi que tous les équipements publics, les parkings, etc. Si nous équipions tous les particuliers et toutes les collectivités de panneaux solaires sur les toits, cela nous permettrait peut-être de ne plus accepter sur notre territoire les immenses fermes photovoltaïques, ces kilomètres carrés de panneaux pour lesquels on coupe des milliers d'arbres, ce qui nuit au paysage et à la biodiversité : ces panneaux occupent une surface extrêmement importante en se substituant à des terrains de pâtures, malgré ce qui est dit, ou à de possibles développements sylvicoles ou agricoles, le tout pour une production d'énergie finalement peu significative au regard des dégâts écologiques et alimentaires commis. Avec la suppression de cette aide aux particuliers, nous avons l'impression que c'est un peu du coup-par-coup, ce qui ne nous convient pas. Vous avez supprimé l'aide aux véhicules électriques après une mise en place de deux ans, vous allez supprimer l'aide à l'installation des panneaux après deux ans également : nous aimerions une évaluation de l'impact de ces politiques, plutôt que ne soient considérés que leurs coûts financiers. C'est pour cela que je vous disais précédemment qu'il y avait peut-être d'autres choses à ne pas faire, plutôt que de supprimer ces politiques qui vont dans le bon sens.

La question de la ressource en eau, de la qualité de l'eau potable, de la gestion de la sécurisation des rives des fleuves est aussi une question de sécurité des habitants. Vous avez créé de façon très volontariste, et je pense unique, l'Observatoire de l'eau, et nous y avons participé activement. Cela entre bien dans la lutte contre le réchauffement climatique, puisque les épisodes de sécheresse que nous connaissons sont de plus en plus longs et importants. Ils touchent non seulement l'agriculture, mais aussi tous nos sols. Grâce aux appels à projet liés à l'observatoire, de nombreux dossiers sont arrivés sur nos tables, notamment la lutte contre les fuites d'eau et la réutilisation des eaux usées (REUT). Nous aimerions savoir où nous en sommes de ces projets qui ont été financés et connaître leur efficacité, puisque nous abordons la question des perspectives. Nous voudrions surtout avoir davantage de débats sur des sujets qui nous paraissent essentiels. La question de l'eau, en l'occurrence, est traitée en partie par le SMIAGE et en partie par l'observatoire, donc le Département indirectement, et j'aimerais que

nous ayons de temps en temps des synthèses en assemblée pour nous tenir informés de ce qui est fait, dans le cadre de ces différentes structures.

Concernant la question des nappes phréatiques, il était prévu que le Département subventionne le SMIAGE, à hauteur de 140 000 €, pour une étude d'opportunité de « réalimentation maîtrisée des aquifères ». Cette étude est abandonnée. Peut-être est-ce pour une bonne raison, mais nous aimerions la connaître, puisque cette étude nous paraît essentielle.

Avec l'agriculture et l'alimentation, c'est de sécurité alimentaire dont nous parlons. Nous savons tous que notre autonomie est de deux ou trois jours. Il faut bien se rendre compte que cela vaut aussi pour nos écoles et nos collèges. Nous avons voté une politique agricole en 2021 qui comprenait 53 actions. Parmi celles-ci, des mesures pour une agriculture saine et bio étaient prévues. Où en sommes-nous et quelles sont les perspectives ? Notamment la charte Zéro pesticide : comment est-elle mise en place et quels contrôles sont effectués ?

J'attire également votre attention sur un point : comment allons-nous protéger les terres agricoles face à la pression foncière que nous connaissions déjà et qui faisait monter les prix des terres agricoles de manière extraordinaire, rendant les installations très difficiles, et maintenant aussi face à la concurrence de l'installation de fermes photovoltaïques, même sur des petits terrains ? Ce sont autant de terrains agricoles qui peuvent disparaître. Ces fermes sont plus lucratives, mais beaucoup moins nourissantes... J'attire votre attention sur ce sujet qui va se poser à nous. En tant que conseillers départementaux, nous devons y penser, et il faut peut-être que les élus nationaux s'en saisissent aussi.

Par ailleurs, où en sommes-nous de la transformation de la plateforme « 06 à table ! », à laquelle nous tenons, en SCIC ? J'ai rencontré les propriétaires de la ferme de Châteauneuf, puisque nous avions proposé à l'époque de créer des fermes départementales pour avoir une autonomie au niveau des collèges. Vous y avez souscrit et pris des terrains à Châteauneuf. C'est très grand et très beau. Cette terre est propre, car nous avons la chance d'avoir un département dont les terres ne sont pas polluées. Profitons-en. Les agriculteurs sont prêts à s'engager pleinement dans le bio.

Sur la partie restauration scolaire, je ne trouve plus mention de pourcentage de produits bio, ni même mention de la loi EGalim. Vous aviez promis, il y a quatre ans, que nous arriverions à 50 % de bio dans les assiettes des collégiens. Avez-vous perdu cet objectif de vue ? Je ne pense pas mais, à ma connaissance, seuls quelques collèges, dont celui de Mouans-Sartoux (100 %) et Carnot (50 %), ont gardé cette orientation. C'est pourtant une affaire de santé publique, plébiscitée par les parents. Ce n'est pas « bobo », contrairement à ce que j'entends dire parfois. A Mouans-Sartoux, où les enfants mangent bio, de la crèche au collège, depuis des années, nous avons lancé une étude sur leur santé. J'en tiens les conclusions à votre disposition, elles sont plus que positives. La presse s'en est fait l'écho. Je pense que le Département pourrait être pilote au niveau national sur cette question de santé publique et de l'alimentation bio pour les collégiens. Les résultats sur la santé des enfants sont sans appel.

En ce qui concerne enfin les mobilités, la lutte contre le réchauffement, c'est aussi la réduction du nombre de voitures thermiques sur la route. Vous avez entrepris un certain nombre d'actions qui fonctionnent : parkings de covoiturage, soutien aux parkings relais, création de voies cyclables, etc. J'aimerais que l'accent soit encore plus porté sur le vélo pour les trajets domicile-

travail. Il faut continuer à soutenir les projets des communes et des intercommunalités dans ce domaine, mais aussi multiplier, sur nos routes départementales, tous les accès possibles. Avec le vélo électrique, cette pratique se développe. Dans l'ouest du département, qui est peut-être plus plat que l'est du département, nous constatons un vrai développement de cet usage du vélo pour les trajets domicile-travail. Ce développement se renforcera d'autant plus si nous créons des pistes cyclables. Ce sont de vraies bonnes actions contre le réchauffement climatique.

Je vous ai dressé cet inventaire, puisque ces actions sont transversales et concernent toutes nos politiques. Mises bout-à-bout, est-ce que toutes les actions mises en place sont suffisantes ? Je ne le pense pas, même si elles ont le mérite d'exister. Il manque une vision d'ensemble qui ne transparaît pas dans les rapports. Or M. le Président, cette vision, je pense sincèrement que vous l'avez, comme vous l'avez indiqué dans vos propos. Mais elle n'est pas affirmée dans les rapports, et j'aimerais que nous puissions l'y retrouver. Les rapports ne sont pas que du papier, ce sont aussi des décisions. De plus, la transition écologique ne se résume pas à des dépenses. Ce sont aussi des créations d'emplois et c'est le futur. Il est encore temps de s'y engager pleinement au niveau du Département, des collectivités et de l'Etat. A défaut, nous savons que nous allons dans le mur, et j'aimerais que nous puissions freiner avant.

M. le Président, nous avons apporté notre contribution, à notre façon, à ce débat d'orientations budgétaires. Nous avons orienté nos questions sur les thèmes que j'ai évoqués, parce qu'ils nous semblent particulièrement urgents. Nous espérons que vous êtes proche de nos propositions, de nos observations, de nos idées, et que vous en tiendrez compte pour alimenter le budget 2025. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette intervention.

Je vous répondrai rapidement.

Dans votre intervention, il y a des sujets de détail sur lesquels des réponses pourront être apportées dans les commissions.

D'autres portent sur des grandes orientations, et nous pouvons partager une grande partie de ce que vous venez de dire.

Sur les pistes cyclables par exemple, notre engagement est total, et nous sommes mobilisés au niveau de nos investissements pour continuer d'avancer. Nous sommes bien conscients que bon nombre de personnes vont aujourd'hui travailler à vélo ou qui veulent privilégier ce mode de déplacement par rapport à la voiture.

Concernant la visibilité sur la REUT, nous avons inscrit 4,5 M€ en subventions et deux projets démarrent : sur la Métropole et sur Cannes. Je ne peux pas vous en dire plus sur leur état d'avancement, puisque ce sont des projets qui sont tenus par la Métropole et la CAPL. Peut-être que David LISNARD pourra nous en dire deux mots ensuite.

Pour ce qui est de l'ensemble de ce que vous indiquez et qui concerne globalement l'action du Département au travers de ses satellites, c'est important. Vous citez le SMIAGE, comme je l'ai fait à plusieurs reprises, puisque ce syndicat intervient beaucoup. Or il est vrai que ce que fait le SMIAGE n'est pas forcément en débat au sein de cet hémicycle. Nous allons réfléchir, avec le Directeur général des services, pour que chacun des bras armés du Département, comme le SMIAGE, le SICTIAM, le SDIS, etc., puisse faire des comptes rendus en séance du Conseil

départemental. Nous verrons sous quelles modalités, mais c'est en effet une démarche que nous pouvons avoir en termes de communication.

Sur le plan budgétaire, vous avez raison, nous n'entrons pas dans les détails lors du débat d'orientations budgétaires, et nous vous avons présenté les comptes globalement.

Le social, comme je l'ai indiqué dans mon propos, nous le sanctuariserons. Je sais que vous y tenez, et nous y tenons également de manière très forte. Nous ne baisserons donc pas cette dépense sociale qui, de toute façon, nous est imposée. Vous regrettez la baisse du RSA, mais je ne la regrette pas, puisqu'elle symbolise une baisse du nombre d'allocataires grâce, non pas à des rejets, mais à notre politique dynamique de réinsertion. Cette politique fait d'ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part des autres Départements de France qui viennent étudier nos méthodes.

Sur le plan de l'agriculture, vous évoquez la nécessité d'avoir un bilan sur le bio. Je partage avec vous cette volonté, que nous avons affichée et affirmée. Je salue l'expérimentation pertinente que vous avez menée à Mouans-Sartoux. Mais sincèrement, nous sommes en incapacité d'aller au-delà de ce que nous faisons, en raison de l'insuffisance de la production locale. Nous nous refusons d'acquérir du bio qui nous viendrait d'exportations pour le consommer dans les Alpes-Maritimes. La labellisation du bio n'est pas de même qualité partout selon sa provenance, et nous préférons privilégier la production locale. Sur ce plan, nous sommes sur la même ligne ou nous pouvons en tous cas échanger sur ce sujet.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Pourrions-nous avoir un point en séance publique sur la raison pour laquelle l'aide aux particuliers sur les panneaux solaires disparaît ?

M. le Président. - C'est une question budgétaire. Nous privilégions le maintien du dispositif qui permet de faire l'isolation thermique de l'ensemble du bâti, plutôt que de continuer d'aller sur le photovoltaïque qui nous coûte une fortune. De plus, la loi doit nous aider sur ce sujet aussi, puisqu'au-delà d'un certain nombre de mètres carrés, le photovoltaïque n'est pas possible. Pour que les fermes photovoltaïques soient mises en œuvre, il faut donc qu'elles soient dûment autorisées. Mais nous entrons là dans du détail technique, et c'est un débat qu'il faut avoir en commission.

Mme GOURDON. - Nous réalisons 7 M€ d'économies sur le photovoltaïque, mais par ailleurs nous achetons des bâtiments, même s'ils auront bien-sûr leur utilité. Ce sont ces choix dont nous parlons. Nous préférierions développer le photovoltaïque pour viser une autonomie en énergie au niveau des particuliers. Certains achats nous semblent peut-être moins utiles. Nous les avons votés, certes, mais lorsqu'il faut réduire les budgets, nous nous demandons si nous avons bien fait.

M. le Président. - Vous avez raison, ce sont des choix, et les choix se font toujours dans un contexte.

Lorsque nous avons décidé de notre action pour l'abbaye de Roseland, le contexte était très favorable. Quand la Ville de Nice avait fait son appel à candidatures, nous avions les moyens, nos DMTO étaient dynamiques et nous avions la capacité de le faire. Vous nous invitiez

d'ailleurs à cette époque, je vous le rappelle, alors que nous avions des réserves, à faire en sorte que ces réserves soient dépensées et consommées sur les collèges. Je me réjouis aujourd'hui que nous n'ayons pas pris cette option, puisque ces réserves nous ont justement permis de passer le mauvais cap de 2024 et d'atterrir sur nos pieds en 2025. Ce sont donc des choix politiques qu'il faut faire à un moment donné.

Je vous remercie en tous cas pour votre intervention.

Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Merci M. le Président.

Je tiens en premier lieu à saluer le courage de notre collègue, Didier CARRETERO, dont l'intervention rejoint celle que nous avons faite au mois d'octobre dernier au sein-même de cette assemblée.

Je n'insisterai pas plus sur le sujet, puisqu'il y a des instants dans la vie où la gravité des circonstances nous impose de dépasser nos débats habituels. Aujourd'hui, alors que je prends la parole au nom du groupe Rassemblement Républicain, en excusant l'absence de notre président de groupe M. SEGURA, qui a dû être opéré du dos en urgence et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, la réalité est que je ne peux ignorer l'émotion qui m'étreint. Quand je regarde les places à côté de vous, M. le Président, l'absence de Diane GIRARD se fait cruellement ressentir. Comme je vous le disais en aparté, avant de siéger au Département, j'ai commencé ma carrière en tant qu'agent au sein du service de l'assemblée de ce qui était alors le Conseil général, au début des années 2000. D'aussi loin que je me souviens, Diane a toujours fait partie de mon paysage, gravissant progressivement les échelons jusqu'à devenir votre adjointe, M. PICARD, et avant tout votre amie. Tout naturellement, Diane est devenue Directrice des Finances, en contact régulier avec l'ensemble des services et des directions. De l'avis unanime de tous, elle était à l'écoute de tous ses collègues et savait faire preuve de réactivité pour répondre à leurs demandes. Diane était vraiment la douceur et la gentillesse incarnées. Sa disparition, aussi soudaine que tragique, et si terriblement injuste en ce début d'année, a provoqué une véritable onde de choc. Il nous semblait essentiel de marquer une pause pour saluer sa mémoire et pour témoigner notre soutien à son époux, lui-même directeur au sein de notre administration, à ses deux petites filles, à ses parents, à sa famille et ses amis, et à tous les agents du Département particulièrement touchés par ce drame, comme l'a prouvé leur présence si nombreuse devant le parvis du Conseil départemental ou à l'église et au cimetière de Caucade où nous l'avons accompagnée jusqu'à sa dernière demeure. Ces moments nous rappellent avec une intensité cruelle la fragilité de l'existence. Face à cette réalité, nos débats politiques peuvent paraître quelque peu dérisoires. Pourtant, la vie institutionnelle continue, et même si le cœur n'y est pas, nous avons aujourd'hui l'obligation d'aborder nos orientations budgétaires.

Ce rapport d'orientations budgétaires a vocation à tracer une feuille de route pour notre institution et pour l'année à venir, dans une situation qui, il est vrai, n'est pas simple aujourd'hui pour les collectivités, avec un contexte économique difficile, une situation nationale préoccupante, puisque l'Etat lui-même se trouve privé de budget, et une instabilité institutionnelle qui n'est pas des plus rassurantes pour nos collectivités. C'est dans ce contexte que vous présentez aujourd'hui ce document qui nous offre une vision d'ensemble des grandes

lignes budgétaires de 2025, en mettant en lumière les chiffres clés pour nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, en première page du document d'orientations budgétaires, vous évoquez une stratégie basée sur une baisse des dépenses de fonctionnement et sur une stabilité des dépenses d'investissement.

Concernant la baisse des dépenses de fonctionnement, elle serait de 24 M€. Il me semble que vous avez fait état de 15 M€ dans votre discours, mais nous passerions de 1,295 Mrd€ en 2024 à 1,271 Mrd€ en 2025, soit un écart de 24 M€. La lecture du document d'orientations ne nous permet pas, à ce stade, de savoir quel type de dépenses sera vraiment impacté par cette diminution. Vous avez évoqué le sujet dans ses grandes lignes, mais nous souhaitons vraiment attirer votre attention sur le fait que certaines dépenses de fonctionnement soutiennent des services indispensables, notamment pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et la protection de l'enfance. Toute diminution dans ce domaine peut avoir des conséquences directes sur les plus fragiles de notre territoire.

Concernant la stabilité annoncée des dépenses d'investissement, vous précisez, en page 12 du document, qu'il est prévu en 2025 que le Département retrouve un niveau d'investissement identique, hors dépenses exceptionnelles liées à la tempête Alex, au compte administratif 2023 et à celui de 2024. Mais le problème, c'est que vous comparez deux choses différentes : un budget et un compte administratif. Un budget prévisionnel est une autorisation maximale de dépenses pour l'année et un compte administratif est ce que nous avons réellement dépensé au cours de l'année écoulée. Or la réalité est que nous dépensons toujours moins que ce que nous avions prévu, ce qui est logique. Si je m'en réfère aux exercices budgétaires précédents, et hors tempête Alex, au moment du vote du budget primitif 2023, nous avions inscrit 266 M€ de dépenses. Lors du vote du compte administratif, nous n'avions finalement dépensé que 235 M€. Il en est de même pour 2024, avec un budget primitif de 258 M€ et un montant de dépenses exécutées qui devrait être de 234 M€ au compte administratif 2024, soit une sous exécution budgétaire de 10 %. Si, pour 2025, vous nous annoncez inscrire 230 M€ de dépenses d'investissement au budget primitif, nous pouvons raisonnablement penser, au regard des années passées, que nous ferons 10 % de moins et que nous aurons donc environ 200 M€ de dépenses exécutées au compte administratif 2025. La réalité est donc qu'il n'y aura pas de stabilité des investissements, comme cela est annoncé aujourd'hui, mais bel et bien une baisse des investissements pour un montant important, à savoir 30 M€. C'est pour nous une situation préoccupante.

Voilà les quelques observations que nous souhaitons formuler à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires. Nous serons bien évidemment attentifs et vigilants à ce qui sera proposé lors de la présentation complète du budget 2025.

M. GINESY quitte la salle de délibérations. La présidence est reprise par Me BECK.

Me BECK. - Je vous remercie.

Je pense que nous pouvons à présent aborder l'ordre du jour de notre séance, avec la présentation du débat d'orientations budgétaires, même s'il a été indirectement déjà abordé.

Je laisse la parole à M. CIOTTI, Président de la commission des Finances.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

M. CIOTTI. - Le Président a très largement évoqué nos orientations budgétaires et je n'y reviendrai que très brièvement.

Naturellement, en portant ce débat d'orientations budgétaires, je veux à mon tour souligner notre émotion après la disparition de Diane GIRARD qui était un pilier de notre institution départementale. J'avais eu l'honneur de la nommer Directrice des finances en 2014. Aux côtés de Christophe PICARD, elle a été à la tête de notre administration, artisan permanent de la bonne gestion de notre collectivité. Elle maîtrisait parfaitement la gestion de nos finances départementales, mieux que quiconque, et sa disparition, en pleine force de l'âge, de façon si injuste et si subite, nous a sidérés. Je veux donc à mon tour dire mon émotion et ma reconnaissance à Diane GIRARD, ainsi qu'à travers elle, mon soutien à ses proches, à toute la Direction des finances et à toute l'administration départementale.

Evoquer les orientations budgétaires, c'est évoquer le travail que nous avons fait avec elle. Nous avons bâti ce débat d'orientations budgétaires, qui est la première étape de notre budget primitif 2025. Nous n'écrivons pas une page blanche, il faut aussi rappeler ce qui a été fait depuis des années dans cette collectivité, c'est-à-dire depuis 2009, sous ma présidence, puis sous la vôtre, M. le Président, pour faire en sorte que l'argent public soit bien géré. Je me plais à le répéter, cet argent n'est pas le nôtre. Il n'est autre que le fruit de la contribution du contribuable local et national qui, et plus encore depuis hier et certaines annonces, est matraqué d'impôts au quotidien et qui ne mesure plus le résultat de ces efforts fiscaux. La crise démocratique que nous connaissons est je crois très directement liée au fait que, plus nos concitoyens sont appelés à contribuer à l'effort collectif, moins ils ont le sentiment d'avoir un retour en matière d'efficacité de services publics ou de protection.

Ce propos s'adresse naturellement beaucoup plus à l'Etat qu'à nos collectivités qui, pour leur part, répondent à des besoins du quotidien de façon très concrète. En bâtissant ce budget et en posant nos orientations budgétaires, le premier objectif est pour moi de redonner confiance à nos concitoyens. Depuis trois exercices budgétaires, il n'y a plus d'impôt départemental. Nos ressources, pour plus de la moitié, viennent des droits de mutation, d'où certaines difficultés, et le reste provient de transferts de l'Etat, que ce soit en compensation de l'ancienne taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, ou dernièrement de la taxe foncière. Ces transferts sont donc donnés à l'Etat, et je ne fais pas partie de ceux qui disent que les collectivités locales ne peuvent pas participer à l'indispensable effort national de réduction des dépenses publiques.

Nous sommes le pays d'Europe où nous dépensons le plus d'argent public, et nous sommes le pays au monde où nous payons le plus d'impôts. Evidemment, il y a un lien de cause à effet entre ces deux éléments, et je pense que le moment va venir, alors peut-être pas dans les jours qui viennent, si nous considérons les orientations du Premier ministre qui a tout cédé hier au parti socialiste, ce qui posera naturellement la responsabilité de tous ceux qui soutiennent cette démarche, dans une irresponsabilité totale. Pour nous, notre devoir est de protéger le contribuable, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises, puisque tous les deux sont pressurés.

Cette politique s'inscrit chez nous dans la durée, et nos orientations budgétaires prolongent ces tendances longues.

Nous avons veillé à limiter la progression de nos dépenses de fonctionnement, malgré des charges nouvelles transférées par l'Etat, soit 120 M€ à périmètre constant par rapport à il y a quelques années. Nous avons même voulu baisser ces dépenses de fonctionnement à périmètre constant. C'est le cas avec ce budget, où nous baissions nos dépenses de fonctionnement de 15 M€. Ce n'est pas rien, sachant que globalement les charges augmentent et que des dépenses nouvelles nous sont imposées, par exemple sur le point d'indice, sur les différents SEGUR, etc., et tout cela est très mal compensé.

Depuis des années, nous avons voulu mettre en place cette forme de carré vertueux, certains pourront dire magique, qui se retrouve dans nos orientations budgétaires : limiter notre train de vie, faire des économies sur nos moyens généraux, faire en sorte que, dans notre collectivité, chaque euro dépensé le soit de façon efficiente et utile pour l'économie azurienne, pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens, pour la solidarité envers nos aînés, nos enfants qu'il convient de protéger, ou pour les personnes en situation de handicap. Nous l'avons fait avec prudence et rigueur, ce qui n'est pas un gros mot pour moi.

Le deuxième élément, que nous reprenons dans ces orientations budgétaires et qui se traduira dans le budget primitif, est la continuité du désendettement. Nous avons hérité vous et moi, M. le Président, d'une collectivité surendettée en 2008-2009. Cela a nécessité des efforts de diminution de cet endettement sur une très longue période. Ces efforts ont malheureusement dû être interrompus du fait de la tempête Alex, qui a été un choc brutal pour notre collectivité et qui a engendré 315 M€ de dépenses. Ces fonds ont été dépensés de manière parfaitement efficiente d'ailleurs puisque, ce qui a été fait dans la vallée de la Roya est totalement exemplaire. J'en rends hommage à nos services, et notamment à la Direction générale des services techniques, pour la qualité des réalisations et le respect scrupuleux de la commande publique. Toutes les autorités de contrôle l'ont souligné, et il est très important de respecter la commande publique, ce qui traduit aussi la bonne gestion d'une collectivité. Ce choc nous a contraints à emprunter 200 M€ pour y faire face, emprunt que nous avons mobilisé à hauteur de la moitié, puisque nos réserves et notre bonne gestion le permettaient. Quand on a une bonne gestion, on fait face à des chocs, comme nous l'avons fait pour la tempête Alex ou le Covid. Sur ce point, toutes les collectivités y ont été confrontées, et certaines s'en sortent beaucoup moins bien que nous. Nous le faisons aussi pour les droits de mutation. Nous absorbons ces chocs.

Le deuxième côté de ce carré magique est donc la poursuite du désendettement, puisque cette année, symboliquement, nous diminuerons l'endettement d'1 M€. C'est peu, et nous espérons faire plus peut-être, si la conjoncture se retourne au niveau des droits de mutation. C'est en tous cas un point important.

Le troisième volet est le maintien d'un investissement. C'est un investissement dynamique, au niveau de celui que nous avons avant la tempête Alex. C'est un niveau important que vous aviez voulu augmenter et qui nous permet de porter de grands investissements sur notre territoire. Cette année, a par exemple été inauguré l'échangeur de la Paoute à Grasse. Nous

votons aujourd'hui l'aide aux communes : 21 M€ pour nos territoires, 11 M€ pour les grandes agglomérations et les grandes intercommunalités, dont la Métropole qui a des projets importants, et 11 M€ pour nos plus petites communes. Il y a donc toujours cette solidarité territoriale. Nous pourrions décider, au regard de la période de crise actuelle, de réserver l'investissement pour assumer les compétences de notre collectivité. C'est d'ailleurs un peu ce que nous avait indiqué la Chambre régionale des comptes qui pointait un niveau d'investissement élevé pour les communes. C'est un choix politique que nous revendiquons, que nous assumons et que nous maintenons dans nos orientations budgétaires.

Le quatrième côté de notre carré est la baisse de la fiscalité. Nous ne pouvons plus agir sur ce levier, mais il est extrêmement important. Je rappelle que nous avons diminué par deux fois, 5 % et 10 %, les taux de la part départementale de la taxe foncière. C'est extrêmement important, et je pense que les contribuables doivent le regarder avec satisfaction. C'est pour moi la plus belle récompense d'une gestion publique. Regardez ce qu'il se passe en Suisse : la croissance depuis dix ans est deux fois plus élevée que celle de notre pays. Nous étions au même niveau de richesse il y a dix ans, et la Suisse est aujourd'hui à un niveau deux fois plus élevé. Certains cantons de Suisse viennent de rembourser des impôts aux contribuables du fait de leurs excédents budgétaires. Cela fait rêver et appelle aussi à sortir du bricolage actuel. Cela appelle au courage sur le plan national. Cela appelle à une vraie révolution dans l'organisation territoriale. Je ferai des propositions mardi, lors d'un colloque à Paris sur notre organisation territoriale qui, aujourd'hui, ne peut plus fonctionner comme elle le fait, c'est-à-dire dans la confusion, dans l'enchevêtrement des compétences, dans le « quoi qu'il en coûte » et où plus personne ne sait qui fait quoi. Il faut cette rupture. Il faut réformer l'Etat et l'organisation territoriale. Nous ne pouvons plus fonctionner ainsi, avec des transferts de l'Etat qui dépense toujours plus et qui, alors qu'il dépense l'argent sans compter, fait des économies sur les autres, comme l'a légitimement souligné David LISNARD. C'est à ce stade que nous arrivons.

Je ne m'attarderai pas plus sur le fond, mais je voulais rappeler l'esprit de notre budget. Nous avons préservé le contribuable départemental là où d'autres l'ont accablé. Je le dis très clairement : ici, nous l'avons préservé, du fait de cette bonne gestion. Dans la vie publique, il n'y a pas de secret, il faut être cohérent, logique et respecter ceux qui vous ont confié un mandat. C'est toujours la ligne qui me guidera : respecter la parole donnée, les valeurs et les engagements que nous avons pris. C'est le cadre de ces orientations budgétaires, dont je vous félicite, M. le Président.

M. le Président. - Je vous remercie de ce brillant exposé et de cette conclusion.

Je m'excuse auprès de Mme MIGLIORE, j'ai été obligé de quitter l'hémicycle un peu rapidement. Je voudrais répondre à son intervention pour lui dire d'abord que j'apprécie que, dans ce temps de pause qui nous est imposé par le départ de Diane GIRARD, elle laisse le débat s'installer au sein du groupe de la majorité départementale, et non dans cet hémicycle.

Sur le budget prévisionnel et le compte administratif, vous avez raison, il y a deux analyses, mais nous ne faisons pas la confusion des deux, notamment sur le budget de fonctionnement. Vous dites constater une baisse de 24 M€ alors que nous annonçons 15 M€, mais la différence est liée à la baisse du fonds de péréquation qui vient compenser une partie de ces 24 M€. Il y a

9 M€ en moins par cette baisse des DMTO, et ceci explique cela. Sur l'investissement, vous avez raison, il n'y a pas une collectivité en France qui consomme un taux d'exécution à 100 %. Nous verrons sur les chiffres définitifs, puisque nous sommes là sur des projections budgétaires. Lorsque nous voterons le budget prévisionnel, nous regarderons de près ce sujet.

Je comprends également l'émotion qui vous touche, puisque vous avez travaillé auprès de Diane GIRARD, et je vous remercie pour les mots que vous avez prononcés à son égard.

Je remercie également Eric CIOTTI d'avoir exprimé la même peine à l'égard de Diane GIRARD et de sa famille.

Merci à Eric CIOTTI pour sa présentation qui montre que nous participons à l'effort de redressement national par l'exemple que nous donnons sur la baisse de nos dépenses. C'est un choix que nous aurions pu ne pas faire. Nous le faisons, et c'est une participation qu'il est important de souligner.

M. LOMBARDO.

M. LOMBARDO. - Je souhaite simplement vous remercier M. le Président, puisque l'aide aux communes est quelque chose d'important. Je rebondis sur les propos du président de la commission des finances. Lorsque l'on accorde de l'aide aux communes, c'est aussi un abattement fiscal que l'on accorde à nos contribuables. Toutes ces aides sur des projets qui sont prioritaires dans nos communes nous évitent aussi d'élever l'impôt. Ces aides du Département tournées vers les communes sont donc majeures pour nous. Merci de cette bonne intention.

M. le Président. - Merci M. LOMBARDO.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - Juste un mot pour vous remercier M. le Président de votre discours qu'il est bon d'entendre, dans un contexte assez sinistre sur le plan national et international. J'ai trouvé votre discours non seulement optimiste, mais également visionnaire. Je trouve qu'il traduit bien votre ambition pour les Alpes-Maritimes. Cette ambition de mettre l'innovation au service de l'humain est extrêmement forte. Elle touche toutes les politiques départementales, comme vous l'avez rappelé dans votre discours, et nous pouvons tous, quelles que soient les tendances des uns et des autres, être fiers, tout comme les agents des services, de travailler dans ce Département, à vos côtés, sur ces politiques départementales très innovantes et très volontaristes que vous portez.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose à présent de voter sur le débat d'orientations budgétaires : par ce vote, il s'agit de prendre acte que le débat a eu lieu.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée départementale prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

2. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK. - Il s'agit des mesures financières diverses, en commençant par l'engagement des dépenses avant le vote du budget 2025.

Le code général des collectivités territoriales permet en effet à l'exécutif, s'agissant des dépenses de fonctionnement, de les engager, de les liquider, de les mandater, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice 2024. Il en est de même pour les dépenses d'investissement, sauf que cela se fait dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Le tableau est joint en annexe.

Viennent ensuite un tableau qui récapitule les virements de crédits entre chapitres budgétaires, la traditionnelle annulation de créances éteintes sur proposition du comptable public. Une fois que vous aurez adopté, mes chers collègues, cette extinction, il faudra prendre acte que ces annulations pour créances éteintes font l'objet d'un mandat au chapitre 930, au programme « Autres opérations financières départementales ».

Pour les différentes associations COS, DUC et RIA, des avances sur les subventions annuelles leur sont octroyées : 822 780 € pour le COS ; 44 333 € pour le DUC ; et 114 635 € pour le RIA. Il s'agit d'autoriser le président à signer ce qu'il faut pour mettre cela en œuvre.

Il est ensuite proposé d'approuver le versement par anticipation d'un douzième de la contribution départementale 2025 au Syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour qui sera votée lors du budget primitif 2025, soit 50 000 €.

Nous avons également l'attribution de la quote-part FEDER, dans le cadre de l'assistance technique fournie par le Département au programme Interreg Alcotra. Le Département, en tant qu'administration partenaire, percevra ainsi une quote-part d'assistance technique d'un montant maximum de 75 000 € pour la période 2024-2029, et vous serez également autorisé à signer tous les actes et conventions nécessaires pour ce faire.

En ce qui concerne le drame survenu à Mayotte, comme vous l'avez indiqué M. le Président dans votre propos liminaire, vous proposez une aide exceptionnelle. Une note au rapporteur apporte une distinction dans cette enveloppe de 100 000 € : 92 000 € sont destinés au Département de Mayotte et 8 000 € à l'association ULIS pour la prise en charge de l'acheminement de containers d'équipements scolaires à destination des écoles et écoliers de l'île.

Vient ensuite la subvention en faveur de la Commune de Grasse, pour des travaux de restauration de la toiture de l'arche monumentale (phase 1) et des façades de la Villa Fragonard (phase 2). Il est proposé d'octroyer, à titre dérogatoire à la réglementation départementale des aides aux collectivités, compte tenu du caractère d'urgence et de l'intérêt départemental de cette opération, une subvention de 500 000 €, soit 64,5 % du montant des travaux, en prélevant les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental.

Pour le développement d'une culture de l'intelligence artificielle auprès des Maralpins, il est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 40 000 € à l'association Institut Europ'IA qui développe des actions et des outils innovants en faveur de l'information, de l'acculturation et de la valorisation de l'intelligence artificielle sur l'ensemble du territoire maralpin et auprès des populations, en vous autorisant bien-sûr à signer les actes nécessaires à cette décision.

Enfin, pour le remboursement des frais de déplacement des élus, au vu de la prise en compte de la réalité des prix qui se pratiquent notamment en région parisienne, des forfaits sont proposés à raison de 240 € pour les grandes villes et les communes de la Métropole du Grand Paris, et de 280 € pour Paris intramuros et l'étranger.

Quant à la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, il s'agit de l'actualisation des tarifs. Cette indexation est détaillée dans tableau annexé à cette délibération sur les affaires financières diverses.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

3. DEMANDE DE CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION

Me BECK. - Le présent rapport a pour objet de vous soumettre, conformément à l'article 7 du règlement intérieur, la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation : M. SEGURA, Président du groupe Rassemblement Républicain, sollicite la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation concernant les choix budgétaires de la collectivité. En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la création de cette mission d'information et d'évaluation. Si vous décidez de faire droit à cette demande, il convient de désigner un minimum de 5 membres qui constitueront cette mission, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. Je vous rappelle que ladite mission comprend obligatoirement le Vice-président chargé de la question évoquée. Elle désignera ensuite son rapporteur et son secrétaire. La durée de la mission est fixée par l'assemblée départementale et ne peut excéder 6 mois, à compter de la date de la délibération qui l'a créée, ainsi que les modalités de restitution du rapport de synthèse établi par les membres de cette mission. Ce rapport est remis au président du Conseil départemental, un mois avant son inscription à l'ordre du jour d'une réunion de l'assemblée départementale.

Pour l'aider dans son travail, la mission peut être assistée, avec l'accord préalable du président du Conseil départemental, de fonctionnaires de l'administration départementale, de l'État (après accord du préfet) ou toute personne qualifiée compétente dans le domaine examiné. Aucune indemnisation ne sera versée aux membres de cette mission, à l'exception des frais de déplacement. Les investigations conduites et les informations recueillies ne sont pas communicables par les membres de la commission. Seul le président est habilité à rendre public le contenu du rapport, après l'avoir soumis préalablement à l'assemblée départementale. Le rapport doit mentionner : les investigations conduites ; les personnes auditionnées qui attestent, par leur signature, la retranscription de leurs propos ; les constats et faits relevés ; les préconisations proposées. Le président du Conseil départemental donne acte de la réception des conclusions, ce qui met fin à cette mission.

M. le Président, je vous propose de ne pas entrer dans le détail de ce qui doit être mis en œuvre si cette demande était adoptée, et de vous laisser la parole sur ce sujet pour répondre à cette demande de mise en place d'une mission d'information et d'évaluation, ce qui, à titre personnel, me paraît très surprenant sur les choix budgétaires d'une assemblée compétente, collectivité locale qui, dans le cadre du respect de la Constitution, est librement administrée par ceux qui ont été élus pour cela.

M. le Président. - Merci Me BECK.

Effectivement, j'ai répondu en ces termes à M. SEGURA, Président du groupe Rassemblement Républicain, pour lui faire part de ma surprise face à sa demande. Les choix budgétaires que nous faisons au sein de cette assemblée, leur évaluation et leur pertinence, sont prévus dans chacun de nos débats : au moment du débat d'orientations budgétaires, tel qu'il vient de se tenir ; au moment du vote du budget, avec là aussi, la liberté d'échanger et de dire les choses avec l'administration qui nous traduit l'ensemble des éléments ; au moment du vote des délibérations modificatives lorsqu'il y en a ; au moment du vote du compte administratif. A chaque fois, il y a une ouverture démocratique au sein de l'assemblée. Créer une commission supplémentaire, ce serait enterrer un peu plus le sujet et compliquer un peu plus notre analyse.

La demande est aussi motivée de façon étonnante, puisque le président du groupe parle d'une inquiétude face à un budget déficitaire, un budget insincère. C'est sur cette base qu'il se fonde pour demander une commission. L'insincérité, c'était d'avoir sous-estimé ou surestimé les DTMO à l'époque. Or nous en sommes, à 10 M€ près, à un atterrissage qui s'est révélé exact. Je vois donc mal l'insincérité de ce que nous avons présenté. Le président du groupe nous fait part d'une surévaluation des recettes, comme je viens de le dire. Je suis également un peu étonné puisque nous sommes surveillés en permanence par la Chambre régionale des comptes qui vient regarder de près chaque décision et qui audite la gestion financière et budgétaire des collectivités. Son rapport, que nous avons présenté au mois de décembre 2023, traduit la sincérité de tous nos actes. Je ne suis donc pas favorable à la création d'une mission d'information et d'évaluation, et je vous invite à ne pas suivre cette demande.

Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Le groupe Rassemblement Républicain a demandé effectivement, le 9 octobre 2024, la mise en place de cette mission d'information qui nous paraissait essentielle dans le contexte actuel.

Je vous rappelle que vous aviez en effet procédé à une surévaluation des recettes fiscales liées aux droits de mutation, à hauteur de 70 M€, comme cela est inscrit dans le rapport que vous nous avez présenté. J'ai bien noté dans votre présentation que la baisse était moindre que celle qui était prévue, mais l'écart n'en reste pas moins important. Cette estimation erronée aurait pu avoir des conséquences graves pour notre institution, si nous n'avions pas disposé de ces 80 M€ de réserves constituées auparavant. Aujourd'hui, ces réserves sont épuisées, et comme l'a dit notre collègue Mme GOURDON, il n'y a plus de filet de sécurité pour faire face à une situation comparable à l'avenir. Notre demande visait un seul et unique objectif : faire la lumière sur cette estimation qui avait été faite. Refuser cette mission, c'est refuser la transparence, et nous le regrettons.

M. le Président. - Nous ne refusons pas la transparence, nous disons que cette transparence est déjà établie à tous les niveaux. Complexifier et remettre une commission au milieu pourrait au contraire obscurcir les débats et rendre les choses beaucoup plus compliquées. Concernant l'évaluation des DMTO, je l'ai déjà dit et je le répète, je ne suis pas Mme Irma, et personne ne l'est ici. Bien malin celui qui pouvait connaître quel allait être l'atterrissage en matière de DMTO.

De même, je vous propose un atterrissage à 530 M€ l'année prochaine, mais qui peut dire si nous y serons véritablement ? Les services eux-mêmes ont travaillé sur cette perspective, avec tous les éléments utiles pour essayer d'avoir un pronostic le plus précis possible, mais l'économie est ce qu'elle est. C'est pour cette raison que je ne vous suivrai pas sur cet argument. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je sou mets donc au vote la création de cette commission.

La demande de création d'une mission d'information et d'évaluation est rejetée à la majorité (avis défavorable de la majorité départementale, avis favorable du groupe Rassemblement Républicain, abstention du groupe Environnement et solidarités).

4. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport concerne les mesures diverses pour les ressources humaines : l'adaptation des emplois de la collectivité ; l'actualisation du dispositif particulier d'aménagement du temps de travail, concernant le cadre d'intervention du personnel opérationnel du service des ports de Villefranche-sur-Mer, sachant que ce personnel doit être sur le pont 24 h/24 et qu'un accord a été trouvé, en parfaite harmonie entre la direction des ports et les agents ; l'actualisation du dispositif particulier d'aménagement du temps de travail, concernant les personnels d'entretien des locaux de la direction des achats et de la logistique ; l'actualisation du règlement des astreintes départementales ; les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels départementaux ; la signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition 2024-2026 d'agents départementaux auprès de l'association Département Union Club (DUC 06) ; la signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06) ; la signature d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition 2024-2026 d'agents départementaux auprès de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes Maritimes (l'Agence06) ; la signature d'un avenant n°8 à la convention du 11 avril 2022 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH) ; le renouvellement de la convention de fréquentation par les personnels départementaux du RIA ; la présentation du Rapport social unique (RSU) 2023 et du Rapport annuel départemental sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023 ; l'octroi d'une subvention complémentaire au Comité des œuvres sociales du Département ; l'approbation du règlement intérieur départemental en matière de santé et sécurité au travail.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COLLECTIVITE SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DU DEPARTEMENT POUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

M. le Président. - Il me reste à vous présenter le rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est un rapport important que vous avez reçu, avec une note de présentation. La Chambre régionale des comptes avait émis sept recommandations à l'époque, et nous y avons apporté des réponses. Vous en avez également eu ce porté à connaissance. Il vous est simplement demandé en séance de prendre acte que ce rapport vous a bien été présenté.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée prennent acte de la communication et de la présentation de ce rapport.

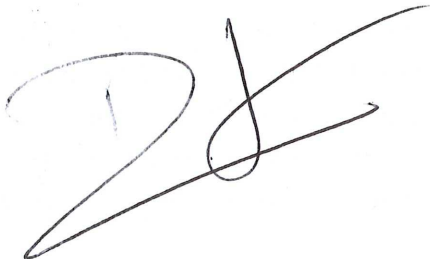
M. le Président. - Nous avons un dernier point qui concerne quatre communications relatives aux délégations données au président du Conseil départemental. Ces communications vous ont été transmises, conformément au code général des collectivités territoriales. Elles portent sur des contrats d'assurance, des dons et legs, des actions en justice et des mandats spéciaux.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée prennent acte de ces communications.

M. le Président. - Je vous remercie pour la sérénité des débats et pour votre présence.

Je lève la séance.

La séance est levée à 11 heures 35.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 14 MARS 2025	
Président du Conseil départemental  Monsieur Charles Ange GINESY	Secrétaire de séance  Monsieur Mathieu PANCIATICI